RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2006 B 07629
Numéro SIREN : 442 395 448
Nom ou dénomination : Direct Energie

Ce dépôt a été enregistré le 12/05/2017 sous le numéro de dépôt 46724

1704678701

DATE DEPOT : 2017-05-12

NUMERO DE DEPOT : 2017R046724

N° GESTION : 2006B07629

N° SIREN : 442395448

DENOMINATION : Direct Energie

ADRESSE : 2 bis rue Louis Armand 75015 Paris

DATE D'ACTE : 2017/03/13

TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

NATURE D'ACTE : DEMISSION D'ADMINISTRATEUR(S)

06B7629

DIRECT ENERGIE
Société Anonyme au capital de 4 149 886 €
Siège Social : 2 bis rue Louis Armand, 75015 Paris
442 395 448 RCS Paris

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
PM, DU 13 mars 2017 > EC

Greffe du tribunal de commerce de Paris
Acte déposé le :
12 MAI 2017
Sous le N° : RLG324

L'an deux mille dix-sept,
Le treize mars,
A 15 heures,

Les membres du Conseil d'administration de la société Direct Energie (la « Société ») se sont réunis au siège social de la Société, sis 2bis, rue Louis Armand à Paris (75015), sur convocation écrite du Président du Conseil d'administration faite à chacun des administrateurs.

EXTRAIT

[...]

<u>12. Constatation de la démission de quatre administrateurs et nomination à titre provisoire de trois censeurs</u>

12.1 Constatation de la démission de Guillaume Fonquernie de son mandat d'administrateur

Le Conseil d'administration prend acte, suivant lettre en date du 13 mars 2017, de la démission de Guillaume Fonquernie de son mandat d'administrateur de la Société et ce avant la tenue du présent Conseil, et lui donne quitus plein, entier et définitif de sa gestion.

Le Conseil d'administration constate que, suite à cette démission, le nombre d'administrateurs demeure supérieur aux minimums légal et statutaire et décide à l'unanimité de ne pas coopter un nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Guillaume Fonquernie.

12.2 Constatation de la démission de Monsieur Jean-Jacques Laurent de son mandat d'administrateur et proposition de sa nomination en qualité de censeur

Le Conseil d'administration prend acte, suivant lettre en date du 13 mars 2017 remise en début de séance, de la démission de Jean-Jacques Laurent de son mandat d'administrateur de la Société qui prendra effet à l'issue du présent Conseil, et lui donne quitus plein, entier et définitif de sa gestion.

Le Conseil d'administration constate que, suite à cette démission, le nombre d'administrateurs demeure supérieur aux minimums légal et statutaire et décide en conséquence, à l'unanimité, de ne pas coopter un nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Jean-Jacques Laurent.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide à l'unanimité de nommer à titre provisoire, sous réserve de la ratification lors de la prochaine assemblée générale, Monsieur Jean-Jacques Laurent en qualité de Censeur.

Monsieur Jean-Jacques Laurent a fait savoir par avance qu'il acceptait ses fonctions et satisfait à toutes les conditions requises par la loi, les règlements et les statuts pour l'exercice desdites fonctions.

12.3 Constatation de la démission de Monsieur Peter Brandenberg de son mandat d'administrateur et proposition de sa nomination en qualité de censeur

Le Conseil d'administration prend acte, suivant lettre en date du 13 mars 2017 remise en début de séance, de la démission de Peter Brandenberg de son mandat d'administrateur de la Société à l'issue de ce Conseil, et lui donne quitus plein, entier et définitif de sa gestion.

Le Conseil d'administration constate que, suite à cette démission, le nombre d'administrateurs demeure supérieur aux minimums légal et statutaire et décide en conséquence, à l'unanimité, de ne pas coopter un nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Peter Brandenberg.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide à l'unanimité de nommer à titre provisoire, sous réserve de la ratification lors de la prochaine assemblée générale, Monsieur Peter Brandenberg en qualité de Censeur.

Monsieur Peter Brandenberg a fait savoir par avance qu'il acceptait ses fonctions et satisfait à toutes les conditions requises par la loi, les règlements et les statuts pour l'exercice desdites fonctions.

12.4 Constatation de la démission de Luxempart Management S.à.r.L de son mandat d'administrateur et proposition de sa nomination en qualité de censeur

Le Conseil d'administration prend acte, suivant lettre en date du 13 mars 2017 remise en début de séance, de la démission de Luxempart Management S.à.r.L, représenté par Alain Huberty, de son mandat d'administrateur de la Société qui prendra effet à l'issue de ce Conseil, et lui donne quitus plein, entier et définitif de sa gestion.

Le Conseil d'administration constate que, suite à cette démission, le nombre d'administrateurs demeure supérieur aux minimums légal et statutaire et décide en conséquence, à l'unanimité, de ne pas coopter un nouvel administrateur en remplacement de Luxempart Management S.à.r.L.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide à l'unanimité de nommer à titre provisoire, sous réserve de la ratification lors de la prochaine assemblée générale, Luxempart Management S.à.r.L, représenté par Alain Huberty, en qualité de Censeur.

Luxempart Managment S.à.r.L, représenté par Alain Huberty, a fait savoir par avance qu'il acceptait ses fonctions et satisfait à toutes les conditions requises par la loi, les règlements et les statuts pour l'exercice desdites fonctions.

[...]

Extrait certifié conforme à l'original.

Le Président,
Xavier Caïtucoli